

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 portant création du Diplôme Interuniversitaire MÉDECINE FŒTALE modifié par les arrêtés du 13 juillet 2013
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire MÉDECINE FŒTALE

Article 2 : Le jury est présidé par le Pr JOUANNIC Jean-Marie (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	BENACHI Alexandra (PU-PH)
Docteur	GUILBAUD Lucie (PH)
Docteur	VIVANTI Alexandre (MCU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 Avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU